



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL DU 24 MARS 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le jeudi 24 mars, le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 17 mars 2016, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel sous la présidence d'Alain CHATILLON, Président.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires ( 32 ) :** Alain CHATILLON, Albert MAMY, André REY, Véronique OURLIAC, Josette CAZETTES-SALLES, Jean-Sébastien CHAY, Claude COMBES, Francis COSTES, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Michel FERRET, Pierre FRAISSE, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, François LUCENA, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Michel NAVES, Thierry PUGET, Philippe RICALES, Patrick ROSSIGNOL, Marc SIÉ, Annie VEAUTE.

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents ( 2 ) :** Andrée BILOTTE *représentant Jean LATCHÉ*, Christian LAGENTE *représentant Raymond MARTINAZZO*,

**PROCURATIONS ( 10 ) :** Alain BOURREL à *Marie-Françoise GAUBERT*, Nelly CALMET à *Véronique OURLIAC*, Ghislaine DELPRAT à *Marielle GARONZI*, Pascale DUMAS à *Francis COSTES*, Philippe DUSSEL à *René ESCUDIER*, Odile HORN à *Michel FERRET*, Anne-Marie LUCENA à *Josette CAZETTES SALLES*, Jean-Marie PETIT à *Jean-Claude De BORTOLI*, Étienne THIBAULT à *Alain CHATILLON*, Maryse VATINEL à *Annie VEAUTE*,

**ABSENTS EXCUSÉS ( 12 ) :** Bertrand GÉLI (*arrivé à 18h30*), Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Voltaire DHENNIN, Pierrette ESPUNY, Solange MALACAN, Claude MORIN, Michel PIERSON,

Secrétaire de séance : Philippe De LORBEAU

Nombre de conseillers :            *En exercice : 56*            *Présents : 34*            *Votants : 44*

---

Début de séance : 18 h 10

Le compte rendu de séance du 11 février 2016 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

---

#### N° 09 – 2016 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

##### Rapporteur Albert MAMY

Conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice-présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

##### DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

**DP 2016-03 : Analyse Financière Ressources Consultants Finances.** Signature de la proposition financière présentée par Ressources Consultants Finances pour la mission de base et la mission

optionnelle – Montant total 15 345 euros HT – et réunions complémentaires convenues entre les deux parties. Durée de la convention 6 mois.

**DP 2016-04 : Mission de prospection d'entreprises INTERFACES Avenants 2 et 3.** Signature des avenants n°2 et n°3 portant modification des modalités de paiement initiales : pour les années 2015 et 2016, paiement global de la mission après production du rapport final annuel et sur présentation d'une facture globale pour chaque année.

**DP 2016-05 : MCC Informatique Prestations Informatiques 2016.** Signature de l'offre proposée par MCC Informatique pour les prestations 2016 :

- contrat de maintenance de l'ensemble du parc informatique pour un montant annuel de 3 120,00 € HT ;
- contrat de sécurisation de la messagerie pour un montant annuel de 1 008,10 € HT ;
- protection antivirus pour un montant annuel de 480,00 € HT.

**DP 2016-06 : MCC Informatique Équipements Informatiques 2016.** Signature de l'offre proposée par MCC Informatique pour un montant de 2 355,00 € HT pour l'acquisition :

- d'un ordinateur portable : 485,00 € HT ;
- de 5 licences Microsoft Office standard transférables : 1 700,00 € HT
- de deux disques durs : 170,00 € HT.

**DP 2016-07 : Dépannage pompe à chaleur – multi accueil – Blan.** Signature de l'offre proposée par la S.A.R.L. Albarède pour un montant de 796,95 €

**DP 2016-08 : Espace PP Riquet – Système d'alarme et contrat de sécurité.** Signature de :

- la proposition présentée par Agence Icare Sécurité pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme avec télésurveillance du site - montant 3 498,29 € HT ;
- la proposition présentée par Alarme Installation Service comprenant :
  - la prestation de télésurveillance : 337,32 € HT par an ;
  - le coût d'une intervention : 54,18 € HT l'unité (jour ordinaire) ;
  - le coût du gardiennage après intervention : 21,87 € HT l'heure (jour ordinaire),

*et précisant : majoration de nuit +10%, de dimanche + 14%, de jour férié +100%.*

**DP 2016-09 : Aéroport de la Montagne Noire. Changement de statut social Pascal Finot Formation.** Signature de l'avenant n°2 portant changement du statut social devenant SASU P2F au lieu de Pascal Finot Formation. Cet avenant ne porte aucune autre modification à l'AOT en cours.

**DP 2016-10 : Accueil de Loisirs Intercommunal. Gestion LEC 2016. Avenant n°1.** Signature de l'avenant n°1 au marché de gestion 2016 qui modifie les conditions d'exécution pendant les 3 premiers mercredis de janvier. Incidence financière en moins-value :

- sur tranche ferme de : - 17,47 €
- sur tranche conditionnelle (transport 1<sup>er</sup> semestre) : - 2 776,25 €
- **Nouveau montant du marché = 147 342,25 € net de tva.**

## **DÉCISIONS DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**DVP 2016-01 : Aéroport de la Montagne Noire Assurance Exploitant 2016.** Signature du contrat de « responsabilité civile exploitant d'aéroport » proposé, pour un montant de 1 556,00 € TTC, couvrant l'année 2016 – Courtier Ardillon Assurances.

**DVP 2016-02 : Accueil de Loisirs Intercommunal. Fournitures et installations de petits équipements.** Signature du devis présenté pour un montant de 1 054,50 € TTC correspondant à la

fourniture et à la mise en place de baguettes d'angle dans les bâtiments de l'accueil de loisirs intercommunal.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

**PREND ACTE** des décisions présentées.

**N°10 – 2016 / BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2015**

**Rapporteur : Véronique OURLIAC**

Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, il convient de présenter la liste des marchés publics conclus en 2015 :

**MARCHÉS DE TRAVAUX**

<b>MARCHÉS DE 90 000 EUROS HT A 5 224 999 EUROS HT</b>			
<i>OBJET</i>	<i>DATE DU MARCHÉ</i>	<i>ATTRIBUTAIRES</i>	<i>CODE POSTAL</i>
Travaux pour l'aménagement paysager de l'Espace Pierre-Paul Riquet, Accueil de Loisirs Intercommunal à Saint-Ferréol	DP 2015-56 du 20/10/2015  DVP 2015-13 du 28/10/2015	LOT 1 : Sans suite pour motif d'intérêt général LOT 2 : Sans suite pour motif d'intérêt général  LOT 3 Clôtures : Société DIRICKX	31150 FENOUILLET

**MARCHÉS DE TRAVAUX**

<b>MARCHÉS DE 90 000 EUROS HT A 5 224 999 EUROS HT</b>			
<i>OBJET</i>	<i>DATE DU MARCHÉ</i>	<i>ATTRIBUTAIRES</i>	<i>CODE POSTAL</i>
Aménagements paysagers Accueil de Loisirs Intercommunal à Saint-Ferréol « Espace Pierre-Paul Riquet »	DP 2015-69 du 10/12/2015	LOT 1 VRD : SARL BARDOU ET FILS TP  LOT 2 Espaces Verts : MIDI-PYRENEES ENVIRONNEMENT	81590 CAMBOUNET-LE-SOR  81700 PUYLAURENS

**MARCHÉS DE FOURNITURE**

<b>MARCHÉS DE 1 A 24 999 EUROS HT</b>			
<i>OBJET</i>	<i>DATE DU MARCHÉ</i>	<i>ATTRIBUTAIRES</i>	<i>CODE POSTAL</i>
Accueil de Loisirs Intercommunal : Aménagement cuisine-relais	DP 2015-42 du 28/08/2015	LOT 1 Fourniture, livraison et installation équipements cuisine : SOCIETE ATF  LOT 2 Maintenance des équipements de cuisine : SOCIETE ATF	81990 PUYGOUZON  81990 PUYGOUZON

## MARCHÉS DE SERVICES

### MARCHÉS DE 1 A 24 999 EUROS HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Souscription d'une Assurance Dommage Ouvrage pour la construction de l'Espace Pierre-Paul Riquet, Accueil de Loisirs Intercommunal à Saint-Ferréol	DP 2015-07 du 16/03/2015	GAN ASSURANCES	31 205 REVEL

### MARCHÉS DE 90 000 EUROS HT A 208 999 EUROS HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Gestion de l'Accueil de Loisirs Intercommunal 2016	DP 2015-64 du 18/11/2015	Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud	31100 TOULOUSE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX PREND ACTE** du bilan 2015 des marchés publics tel que présenté

## N° 11 – 2016 / ÉTAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2015

**Rapporteur : Albert MAMY**

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Cette disposition s'applique également aux départements (article L.3213-2), aux régions (article L.4221-4), aux EPCI (article 5211-37) et aux syndicats mixtes (article L.5722-3)

Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

### **ÉTAT DES ACQUISITIONS 2015 :**

Le 20 février 2015, acquisition de la « Base de Loisirs » située à Saint -Ferréol , communes de Revel et Sorèze

- Commune Sorèze: parcelles B / 2671-2669-561-560-558-557-556-554-552-553 superficie totale 9 768 m<sup>2</sup>
- Communes de Revel : parcelle AV1 contenance 5 276 m<sup>2</sup>

**Superficie totale = 15 044 m<sup>2</sup> ; pour un montant total de 152 000 euros (net de TVA)**

### **ÉTAT DES CESSIONS 2015 : NÉANT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX PREND ACTE** du bilan 2015 des cessions et acquisitions de la Communauté de Communes, qui sera annexé au compte administratif 2015.

**N° 12 – 2016 / COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - VOTE TAUX**  
**Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2016**

**Rapporteur : André REY**

Monsieur le Président présentera le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2016 et proposera le vote des taux suivants :

COLLECTE ORDURES MENAGERES ET DECHETS VERTS - 2016- Conseil Communautaire 24/3/2016										
maj16/3/2016										
PRIX a la TONNE										
Communes	Population	Coef	tonnage 2016	Prix collecte	Prix traitement	Prix Total	Autres	Bases	TAUX 2015	TAUX 2016
				120	120		Charges	prev 2016	RAPPEL	nouveau calcul
LES BRUNELS	269	0,80	89,31	8 574	10 717	19 291		232 844	8,00%	8,28%
BELESTA LAURAGAIS	110	0,80	36,52	3 506	4 382	7 888		67 056	12,01%	11,76%
JUZES	89	0,80	29,55	2 837	3 546	6 382		57 744	10,61%	11,05%
LE FALGA	119	0,80	39,51	3 793	4 741	8 534		100 619	8,57%	8,48%
LE VAUX	272	0,80	90,30	8 669	10 836	19 506		199 191	9,97%	9,79%
MAURENS	202	0,80	67,06	6 438	8 048	14 486		139 662	10,61%	10,37%
MONTEGUT LGAIS	491	0,80	163,01	15 649	19 561	35 211		320 491	11,16%	10,99%
MOURVILLES HAUTES	180	0,80	59,76	5 737	7 171	12 908		103 577	12,25%	12,46%
NOGARET	77	0,80	25,56	2 454	3 068	5 522		60 512	8,79%	9,13%
REVEL *	9 676	1,55	3 212,43	597 512	385 492	998 004	82 474	10 380 014	10,69%	10,41%
ROUMENS	263	0,80	87,32	8 382	10 478	18 860		181 399	10,67%	10,40%
ST FELIX LAURAGAIS	1 337	1,20	443,88	63 919	53 266	117 185	311	1 181 021	10,22%	9,95%
SAINT JULIA	390	0,80	129,48	12 430	15 538	27 968		320 034	8,61%	8,74%
VAUDREUILLE	378	0,80	125,50	12 048	15 060	27 107		385 821	7,01%	7,03%
ARFONS	183	0,80	60,76	5 833	7 291	13 123		215 017	6,29%	6,10%
BELLESSERTRE	171	0,80	56,77	5 450	6 813	12 263		86 797	14,21%	14,13%
BLAN	1 137	1,05	377,48	47 563	45 298	92 861	926	478 509	20,77%	19,60%
CAHUZAC	193	0,80	64,08	6 151	7 689	13 840		93 973	15,19%	14,73%
DURFORT	256	1,00	84,99	10 199	10 199	20 398		199 720	10,19%	10,21%
GARREVAQUES	388	0,80	128,82	12 366	15 458	27 824		214 695	13,64%	12,96%
LEMPAUT	837	0,80	277,88	26 677	33 346	60 023		417 375	14,82%	14,38%
MONTGEY	304	0,80	100,93	9 689	12 111	21 800		158 852	13,74%	13,72%
PALLEVILLE	505	0,80	167,66	16 095	20 119	36 215		230 746	15,40%	15,69%
POUDIS	244	0,80	81,01	7 777	9 721	17 498		115 920	14,99%	15,09%
PUECHOURS	95	0,80	31,54	3 028	3 785	6 813		56 547	12,22%	12,05%
SAINT AMANCET	186	0,80	61,75	5 928	7 410	13 338		108 709	12,27%	12,27%
SOREZE	2 709	1,25	899,39	134 908	107 927	242 835	32 935	2 048 485	12,93%	13,46%
<b>Total</b>	<b>21 061</b>		<b>6 992,25</b>	<b>1 043 613</b>	<b>839 070</b>	<b>1 897 683</b>	<b>116 646</b>	<b>18 078 544</b>		
rappel prix tonne 2014 = 185 € / T										
rappel prix tonne 2015 = 195 €/T										
PRIX TONNE COLLECTE 120 € / T (modulée selon critères nb collectes , partielle ou en regroupement, selective ou en bacs )										
PRIX TONNE TRAITEMENT 120 € / T										
<b>Autres Charges</b>										
REVEL	Coll été ST ferréol 75% * 13 000 (9 750 ) + coll déchets verts 2015 (19724)+ coll dechet verts 2016 éval( 53 000)									
SOREZE	Coll été ST ferréol 25% * 13 000 (3 250 ) + coll déchets verts 2015 (14 685 )+ coll dechet verts 2016 éval(15 000)									
BLAN	coll déchets verts 2015 ( 426 )+ coll dechet verts 2016 éval( 500)									
ST FELIX LGAIS	coll déchets verts 2015 ( 111 )+ coll dechet verts 2016 éval( 200)									

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

- APPROUVE les modalités de calcul telles que présentées
- FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 conformément au tableau présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire
- DIT QUE les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2016.

**N° 13 – 2016 / BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur : André REY**

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2015, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées 4 280 915,03

Recettes réalisées 4 371 963,22

Résultat : + 91 048,19

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées 1 925 255,94

Recettes réalisées 1 205 360,40

Résultat : - 719 895,54

**RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat Clôture N-1	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CUMULÉ CLOTURE N
FONCTIONNEMENT	497 348,50	91 048,19	588 396,69
INVESTISSEMENT	627 758,07	- 719 895,54	- 92 137,47
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 106,57</b>	<b>- 628 847,35</b>	<b>496 259,22</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- Constate que le compte de gestion 2015 du budget principal dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

**N° 14 – 2016 / BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT**

**Rapporteur : André REY**

- Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant le budget 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant le compte de gestion 2015 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2<sup>ème</sup> Vice-président, présente le compte administratif 2015 du budget Principal au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées 4 280 915,03

Recettes réalisées 4 371 963,22

Résultat : + 91 048,19

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées 1 925 255,94

Recettes réalisées 1 205 360,40

Résultat : - 719 895,54

### **RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat Clôture N-1	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CUMULÉ CLOTURE N
FONCTIONNEMENT	497 348,50	91 048,19	588 396,69
INVESTISSEMENT	627 758,07	- 719 895,54	- 92 137,47
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 106,57</b>	<b>- 628 847,35</b>	<b>496 259,22</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, (hors la présence du Président) A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

Vote le compte administratif 2015 du Budget principal et affecte le résultat 2015 au budget primitif 2016, comme suit :

\* Affectation à la Section de Fonctionnement : 496 259,22 €

\* Affectation à la Section d'Investissement : 92 137,47 €

### **N° 15 – 2016 / TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2016**

**Rapporteur : Alain CHATILLON**

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 11 février 2016

Vu la commission des finances du 8 mars 2016,

Il est proposé aux conseillers communautaires de fixer les taux des taxes locales :

TH = 2,49 %	TFB = 2,09 %	TFNB = 9,46 %	CFE = 3,14 %
-------------	--------------	---------------	--------------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **VOTE** les taux des taxes locales pour 2016 tels que présentés

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2016.

### **N° 16 – 2016 / PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2016 : Petite Enfance / Tourisme / Économie et Formation**

**Rapporteur : André REY**

- Vu l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriale

- Vu la délibération N°80 du 11 décembre 2015

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 11 février 2016

- Vu la commission des finances du 8 mars 2016

Il est proposé aux conseillers communautaires de décider le montant des subventions et participations 2016 à destination de certaines associations, de l'Office de Tourisme Intercommunal, du Musée et Jardins du Canal du Midi : structures multi-accueil, emploi et formation, tourisme.

#### **A/ 4 STRUCTURES MULTI ACCUEIL : subventions 2016**

- Association « Les Doudous Blan » à Blan : 67 500 €
- Association « Les Lutins Soréziens » à Sorèze : 60 000 €
- Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais : 60 000 €
- Association « Les P'tits Clous » à Revel : 80 000 €

#### **B/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : participation 2016**

Vu la délibération 103-2013 du 12 décembre 2013 portant convention d'objectifs et de moyens 2013-2016 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2014-2016

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget.

Pour l'exercice 2016, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal est identique à celle de l'exercice 2015, soit 246 500 €.

#### **C/ MUSÉE ET JARDINS DU CANAL DU MIDI : participation 2016**

Pour l'exercice 2016, la subvention attribuée au Musée et Jardins du Canal du Midi serait identique à celle de l'exercice 2015, soit 81 700 € (pour mémoire, la Région a participé à hauteur de 190 000 € en 2015)

#### **D/ ÉCONOMIE : PARTICIPATION 2016 COMITÉ BASSIN EMPLOI**

- Vu la délibération 129 -2014 du 11 décembre 2014 portant conventions pluriannuelles d'objectifs 2015-2017 dans les domaines de la formation et de l'emploi

Monsieur le Président rappelle l'effort constant réalisé par la Communauté de Communes au soutien de l'économie, du développement économique, de l'emploi et de la formation. Il est rappelé que le montant de la participation de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2015, pour l'Association Comité Bassin Emploi, s'est élevé à 73 000 euros.

Il est proposé de reconduire la somme de 73 000 euros au titre de 2016.

L'objet de l'association COMITÉ BASSIN EMPLOI est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités du bassin et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi. Afin de permettre à cette association de mettre en œuvre les objectifs définis, et d'engager dès janvier 2016, les demandes de cofinancements avec les différents partenaires

*Bertrand GÉLI ne prend pas part au vote - Pascale DUMAS ne prend pas part au vote*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 43 VOIX**

- **APPROUVE** les montants des subventions et participations au titre de l'exercice 2016,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces dossiers .

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2016

## N° 17 – 2016 / BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2016

**Rapporteur : André REY**

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 février 2016
- Vu la commission des finances du 8 mars 2016,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2016 en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président propose de voter le budget principal 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>4 764 760,00</b>	<b>4 764 760,00</b>
INVESTISSEMENT	<b>1 347 847,00</b>	<b>1 347 847,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 112 607,00</b>	<b>6 112 607,00</b>

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **VOTE** le budget principal 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

---

*Concernant le projet d'aménagement numérique, Alain CHATILLON rappelle que les deux départements ; Haute-Garonne et Tarn n'ont pas retenu les mêmes solutions ni techniques, ni juridiques : création d'un Syndicat mixte Ouvert (SMO) dans le 31 et opérations de déploiement à l'initiative du Conseil Départemental dans le Tarn. André REY précise qu'il convient- si nous souhaitons la montée du haut débit sur notre territoire- que les 13 communes de la Haute Garonne adhèrent, par délibération des conseils municipaux, au SMO du CD31 puis la communauté de communes prendra statutairement la compétence et pourra dans un troisième temps adhérer par conventionnement aux projets d'aménagement numérique du département du Tarn .*

*Madame LETORT, Comptable public, évoque l'éventualité d'une mise à jour au niveau d'amortissements d'immobilisations passées ainsi que la nécessité de régulariser des créances de l'exercice 2013 : titres émis à l'encontre de l'Hôtellerie France Patrimoine (taxes de séjour) – qui devront être admises en non-valeur.*

---

## N° 18 – 2016 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2015

**Rapporteur : André REY**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2015, résumé ainsi :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 36 135,53

Recettes réalisées = 47 073,00

Résultat : + 10 937,47

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat : 0

## RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investisse ment	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	49 604,14		10 937,47	60 541,61
INVESTISSEMENT	2 669,64		0	2 669,64
<b>TOTAL</b>	<b>52 273,78</b>		<b>10 937,47</b>	<b>63 211,25</b>

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

Constate que le compte de gestion 2015 du budget Annexe Assainissement dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

## **N° 19 -2016 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur : André REY**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2015 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2<sup>ème</sup> Vice-président, présente le compte administratif 2015 du **budget annexe Assainissement** au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 36 135,53

Recettes réalisées = 47 073,00

Résultat : + 10 937,47

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat : 0

## RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investisse ment	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	49 604,14		10 937,47	60 541,61
INVESTISSEMENT	2 669,64		0	2 669,64
<b>TOTAL</b>	<b>52 273,78</b>		<b>10 937,47</b>	<b>63 211,25</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, (hors la présence du Président) A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

VOTE le compte administratif 2015 – budget annexe Assainissement

AFFECTE les résultats cumulés ainsi :

Section de fonctionnement: excédent reporté de 60 541,61 €

Section d'investissement: excédent reporté de 2 669,64 €

---

## **N° 20 – 2016 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur : André REY**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2015 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2<sup>ème</sup> Vice-président, présente le compte administratif 2015 du **budget annexe Assainissement** au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 36 135,53

Recettes réalisées = 47 073,00

Résultat : + 10 937,47

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat : 0

### **RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investisse ment	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	49 604,14		10 937,47	60 541,61
INVESTISSEMENT	2 669,64		0	2 669,64
<b>TOTAL</b>	<b>52 273,78</b>		<b>10 937,47</b>	<b>63 211,25</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, (hors la présence du Président) A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

VOTE le compte administratif 2015 – budget annexe Assainissement

AFFECTE les résultats cumulés ainsi :

Section de fonctionnement: excédent reporté de 60 541,61 €

Section d'investissement: excédent reporté de 2 669,64 €

---

## **N° 21 – 2016 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2016**

**Rapporteur : André REY**

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 février 2016

- Vu la commission des finances du 8 mars 2016,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2016 en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ASSAINISSEMENT 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	169 540,00	169 540,00
INVESTISSEMENT	2 669,64	2 669,64
<b>TOTAL</b>	<b>172 209,64</b>	<b>172 209,64</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **VOTE** le Budget Annexe Assainissement non collectif 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

## **N° 22 – 2016 / BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE : COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur : André REY**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2015, résumé ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées 3 744,00

Recettes réalisées 3 744,00

Résultat : 0

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées 3 744,00

Recettes réalisées 0

Résultat : - 3 744,00

### **RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investisse ment	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	0		0	0
INVESTISSEMENT	82 294,19		- 3 744,00	78 550,19
<b>TOTAL</b>	<b>82 294,19</b>		<b>- 3 744,00</b>	<b>78 550,19</b>



	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 000,00	50 000,00
INVESTISSEMENT	108 550,19	108 550,19
<b>TOTAL</b>	<b>158 550,19</b>	<b>158 550,19</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **VOTE** le Budget Annexe Zone Industrielle 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

**N° 25 – 2016 / BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2 - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur : André REY**

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2015, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 90 863,35

Recettes réalisées = 90 863,35

Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 51 796,11

Recettes réalisées = 74 004,23

Résultat : 22 208,12

**RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	0		0	0
INVESTISSEMENT	62 560,17		22 208,12	84 768,29
<b>TOTAL</b>	<b>62 560,17</b>		<b>22 208,12</b>	<b>84 768,29</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- Constate que le compte de gestion 2015 du budget Annexe ZAE POMME 2 dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

Madame LETORT, Comptable Public, précise que le transfert des zones économiques à réaliser au 01/01/2017, devra s'accompagner – au niveau du (ou des) nouveau budget annexe – d'une intégration des terrains ; en faire une évaluation est donc nécessaire.

**N° 26 – 2016 / BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT**

**Rapporteur : André REY**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2015 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2<sup>ème</sup> Vice-président, présente le compte administratif 2015 du budget annexe Zone d'Activité La Pomme II au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 90 863,35

Recettes réalisées = 90 863,35

Résultat : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées = 51 796,11

Recettes réalisées = 74 004,23

Résultat : 22 208,12

**RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à vestissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>62 560,17</b>		<b>22 208,12</b>	<b>84 768,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>62 560,17</b>		<b>22 208,12</b>	<b>84 768,29</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, (hors la présence du Président) A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

Vote le compte administratif 2015 – budget annexe ZAE La Pomme II

Affecte les résultats cumulés au budget 2016 ainsi :

Section de fonctionnement du budget 2016 : 0 €

Section d'investissement du budget 2016 : excédent reporté de 84 768,29 €

**N° 27 – 2016 / BUDGET ANNEXE ZAE POMME II – BUDGET PRIMITIF 2016**

**Rapporteur : André REY**

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 février 2016

- Vu la commission des finances du 8 mars 2016,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ZAE POMME II 2016 de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 575 204,29</b>	<b>1 575 204,29</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>848 086,29</b>	<b>848 086,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 423 290,58</b>	<b>2 423 290,58</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **VOTE** le Budget Annexe ZAE POMME 2 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

*André REY rappelle la complexité de gestion d'un budget de ce type : gestion de stocks. Les aménagements de la Zone d'Activités Économique La Pomme II vont démarrer : nous avons une notification au titre de la DETR 2015 : 292 000 € et nous attendons une réponse concernant la DETR 2016 pour laquelle nous escomptons 300 000 €.*

**N° 28 – 2016 / BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur : André REY**

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2015.

Considérant la concordance du compte de gestion 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2015, résumé ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 21 151,26

Recettes réalisées = 48 535,29

Résultat : + 27 384,03

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 0

Recettes réalisées : 0

Résultat : 0

**RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>155 229,87</b>		<b>27 384,03</b>	<b>182 613,90</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>155 229,87</b>		<b>27 384,03</b>	<b>182 613,90</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- Constate que le compte de gestion 2015 du budget Annexe Aérodrome Montagne Noire dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

Madame LETORT, Comptable Public, indique les terrains du site de l'aérodrome n'auraient pas été évalués. Alain CHATILLON rappelle que ces terrains ont été transféré sur décision - quasi unilatérale- de l'Etat dans le patrimoine de la communauté de communes et qu'à l'occasion de ce transfert les services de l'Etat étaient chargés de s'assurer de toutes ces procédures administratives, juridiques et fiscales.

**N° 29 – 2016 / BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT**

**Rapporteur : André REY**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2015 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2<sup>ème</sup> Vice-président, présente le compte administratif 2015 du budget annexe Aérodrome au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées = 21 151,26

Recettes réalisées = 48 535,29

Résultat : + 27 384,03

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 0

Recettes réalisées : 0

Résultat : 0

**RÉSULTATS DE CLOTURE**

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissem ent	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	155 229,87		27 384,03	182 613,90
INVESTISSEMENT	0		0	0
TOTAL	155 229,87		27 384,03	182 613,90

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, (hors la présence du Président) A L'UNANIMITÉ DES 44 VOIX**

Vote le compte administratif 2015 – budget annexe Aérodrome

Affecte les résultats cumulés au budget 2016 ainsi :

- Section de fonctionnement du budget 2016 : excédent reporté de 182 613,90 €
- Section d'investissement du budget 2015 : 0 €

**N° 30 – 2016 / BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2016**

**Rapporteur : André REY**

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 février 2016

- Vu la commission des finances du 8 mars 2016,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe AERODROME MONTAGNE NOIRE 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	234 346,00	234 346,00
INVESTISSEMENT	150 000,00	150 000,00
TOTAL	384 346,00	384 346,00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **VOTE** le Budget Annexe Aérodrome Montagne Noire 2016 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire

---

**N° 31 – 2016 / ZAE POMME II : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE RÉCAPÉ SA**

***Rapporteur Alain CHATILLON***

- Vu les articles L1311-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de France Domaines,

Considérant l'intérêt général du projet qui participera au développement économique et de l'emploi,

Le Président informe l'assemblée que la société RÉCAPÉ SA souhaite acquérir une surface foncière afin de réaliser la construction d'une unité de production agroalimentaire.

Pour répondre à sa demande, il a été proposé l'acquisition d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée section ZX, n° 546, d'une superficie de 16 482 m<sup>2</sup> située au croisement du chemin de la Pomme et d'une voirie à aménager dans le prolongement de la rue Antoine de Lavoisier.

Sur la base de l'avis de France Domaines, le Président propose que la cession se réalise moyennant le prix de 12 € (hors TVA sur marge), soit 197 784 € HT et que la société RÉCAPÉ SA, ou toute société s'y substituant, prenne en charge tous les frais liés au transfert de propriété.

Afin de confirmer ces dispositions, les conditions de l'échange pourraient faire l'objet d'un protocole d'accord ou compromis de vente à venir.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **APPROUVE** la cession à la société RÉCAPÉ SA, ou toute autre société s'y substituant, d'une parcelle 16 482 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 12,00 € HT le m<sup>2</sup> (hors TVA sur marge)
- **PRECISE** que les frais liés au transfert de propriété ainsi que ceux liés à l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par l'acquéreur
- **AUTORISE** le Président à signer tout document (compromis de vente, protocole d'accord, acte de vente...) afférent à ce dossier
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget annexe « ZAE POMME II »

---

**N° 32 – 2016 / ALSH ESPACE PIERRE-PAUL RIQUET : TRAVAUX ET AVENANTS**

***Rapporteur : Véronique OURLIAC***

- Vu l'article 28 du code des marchés publics
- Vu la consultation des entreprises du 23 avril 2014 au 02 juin 2014,
- Vu la délibération 86-2013 du 19 septembre 2013 : construction Accueil de Loisirs intercommunal, validation du projet et dépôt du permis de construire
- Vu la déclaration sans suite en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et la nouvelle consultation d'entreprises pour 4 lots, du 3 octobre 2014 au 27 octobre 2014,

- Vu la maîtrise d'œuvre assurée par Atelier Architectes Associés (AAA) – 81540 Sorèze, et Atelier T, M. Tisseyre – 31250 Revel,
- Vu l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par la SPL Midi Pyrénées Constructions - Toulouse,
- Vu l'analyse des offres par la Commission en date du 18 novembre 2014 et les propositions émises par cette commission
- Vu la délibération 125-2014 du 11 décembre 2014 attribuant les marchés aux entreprises,
- Vu la délibération N° 73-2015 du 24 septembre 2015 portant travaux et avenants
- Vu la délibération N° 89 du 11 décembre 2015 portant avenants et travaux
- Considérant qu'il convient – pour le lot 1 VRD attribué à l'entreprise ABRUZZO Frères :
- de prendre en compte les dernières demandes des Architectes Bâtiments de France concernant les aspects extérieurs ;
- d'intégrer les besoins complémentaires en matière de rampe d'accessibilité de piétons et/ou véhicules de service ;

**Monsieur le Président propose l'avenant suivant :**

**LOT 1 : VRD**

Des travaux ne seront pas réalisés : moins value poste enrobé - 29 082 € HT

Goudronnage tri –couche blanc (parking et rampes) = + 20 300 €

Rampe accès PMR et accès véhicule (en forme « V ») = + 6 835 €

**Total moins value = - 1 947,00 € HT**

Ce qui porte le montant du marché à :

<i>Désignation du lot</i>	<i>Entreprise - Adresse</i>	<i>Montant initial HT</i>	<i>Montant Avenants HT</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Lot n°1: VRD</i>	<i>Sarl ABRUZZO 31250 REVEL</i>	<i>125 861,00 €HT</i>	<i>- 1 947,00</i>	<i>123 914,00€ HT</i>
<b>TOTAL DES LOTS 1 à 10</b>		<b>1 365 748,72</b>	<b>-1 947,00</b>	<b>1 363 801,72</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **APPROUVE** la signature de cet avenant aux marchés de travaux
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

**N° 34 – 2016 / ACCUEIL DE LOISIRS « ESPACE PIERRE-PAUL RIQUET : CONVENTION CAF 81**  
**Rapporteur : Véronique OURLIAC**

- Vu la délibération N° 90-2015 du 11 décembre 2015 portant actualisation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Intercommunal et présentant la proposition d'harmonisation des aides aux familles entre les Caisses d'Allocations de la Haute-Garonne (CAF 31) et du Tarn (CAF 81).

- Vu les dernières dispositions des CAF 31 et 81 concernant les aides octroyées aux familles pour l'accès aux accueils de loisirs.
- Vu la proposition de la Commission Petite Enfance / Enfance du 5 octobre 2015 visant à harmoniser les aides des CAF 31 et 81 pour les familles du territoire de la Communauté de Communes.
- Vu la décision de la Commission Sociale d'Intérêt Général de la CAF 81 du 24 novembre 2015 :
  - Décidant d'accorder aux familles éligibles du Tarn les mêmes montants d'aides que ceux attribués aux familles de la Haute-Garonne
  - Accordant à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois une subvention de fonctionnement plafonnée à 5 500 € pour l'exercice 2016.
  - Indiquant que le montant précis sera déterminé au vu de l'activité réelle 2016.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de financement présentée par la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et tout autre document en rapport avec ce dossier
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget 2016

**N° 35 – 2016 / SYNDICATS D'ÉNERGIE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

**Rapporteur : André REY**

- Vu la loi 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Vu la délibération du 26 novembre 2015 du Syndicat Départemental d'Énergie Haute Garonne (SDEHG)
- Vu la délibération du 2 octobre 2015 du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET)
- Vu la délibération du 17 novembre 2015 du Syndicat Audois d'Énergie (SYADEN)

La loi de transition énergétique introduit la création d'une commission consultative entre tout syndicat d'énergie et l'ensemble des EPCI inclus dans le périmètre de ce syndicat d'énergie.

Cette commission a pour objet de coordonner l'action de ses membres dans les domaines de l'énergie, de mettre en cohérence leur politique d'investissement et de faciliter les échanges de données.

La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois est concernée par les 3 syndicats départementaux d'énergie (SDEHG, SDET, SYADEN)

Il convient de désigner le représentant de la Communauté de Communes qui siègera dans ces 3 commissions consultatives de l'énergie.

Vu la candidature de Monsieur Michel FERRET,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 45 VOIX**

**APPROUVE** la désignation de Monsieur Michel FERRET en qualité de représentant de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois auprès des 3 syndicats départementaux d'énergie (31 / 81 / 11).

*Monsieur le Président remercie l'Assemblée et clôt la séance à 19h30.*

Le Secrétaire de Séance  
Philippe De LORBEAU

Le Président  
Alain CHATILLON

